

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1409 17 décembre 2005

SOMMAIRE

AIA Lux Invest, S.à r.l., Rombach-Martelange 67628	Halliburton Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	67622
Alanis S.A., Luxembourg	IAPA - International Allied Professional Advisors	
Altona Van Rietberg S.A 67628	(GEIE), Luxembourg	67611
Altona Van Rietberg S.A., Luxembourg 67629	Immil International S.A., Luxembourg	67620
Altona Van Rietberg S.A., Luxembourg 67629	Inter Industrie S.A., Mondorf-les-Bains	67630
Altona Van Rietberg S.A., Luxembourg 67629	IXIS International Funds (Lux) I, Sicav, Luxem-	
Amar S.A., Luxembourg 67632	bourg	67610
Apax Finance & Incentive III, S.à r.l., Luxem-	LT Holdings S.A., Luxembourg	67632
bourg 67620	Lux-DL-Baumanagement, S.à r.l., Niederanven	<mark>6761</mark> 4
Apax Finance & Incentive, S.à r.l., Luxembourg 67623	Lux Pose, S.à r.l., Luxembourg	67615
Bieffe Luxembourg S.A., Luxembourg 67598	M. Finance S.A., Luxembourg	67586
Bieffe Luxembourg S.A., Luxembourg 67598	M. Pletschette, S.à r.l., Grosbous	67616
BVW Baubeschlag-Handelsgesellschaft, S.à r.l.,	Maitland Luxembourg S.A., Luxembourg	67631
Luxembourg 67619	Micros Fidelio International Limited, S.à r.l., Müns-	
BVW Baubeschlag-Handelsgesellschaft, S.à r.l.,	bach	67632
Luxemburg 67618	Multi-Funds Sicav, Luxembourg	67630
Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A.,	New Industrial Cleaning S.A., Rosport	67599
Niederanven 67631	Orion International S.A., Luxembourg	67627
Central Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg . 67619	Ourivesaria Princesa - Bijouterie, S.à r.l., Differ-	
Charlemagne International Luxembourg S.A.,	dange	<mark>675</mark> 87
Luxembourg 67588	Parvadomus S.A., Luxembourg	67586
Charlemagne International Luxembourg S.A.,	Pro Fencing Investments, S.à r.l., Luxembourg	67613
Luxembourg 67588	Rhodialux S.A., Luxembourg	67627
Charlemagne International Luxembourg S.A.,	Sacma International Group S.A., Luxembourg	67628
Luxembourg 67588	Société Civile ULM Loisirs, Strassen	67617
CITC, Compagnie Internationale de Trading et de	Sofinaca S.A	<mark>6762</mark> 4
Consulting, S.à r.l., Luxembourg 67599	Troy Marine, S.à r.l., Schuttrange	67618
CWG Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg . 67630	Vector Conseil S.A., Luxembourg	67626
Cyprès S.A.H., Luxembourg	Vector Conseil S.A., Luxembourg	67626
E.I.F.E., European Industry and Finance Enterprise	Vector Investments A, S.à r.l., Luxembourg	67620
S.A., Luxembourg 67628	Vertusa International Luxembourg S.A., Luxem-	
Edeka International S.A., Luxembourg 67627		67629
Elliott Business Style (E.B.S) S.A., Luxembourg 67619	Vita Nuova Formation-Conseil-Organisation, A.s.b.l.,	
Fortis L Capital S.A., Luxembourg 67589	Steinfort	<mark>6762</mark> 4
General Consultants, S.à r.l., Niederanven 67619	Waalfin Holding S.A., Luxembourg	67627
GFG Investment Holding S.A., Luxembourg 67598	Wind Acquisition Finance S.A., Luxembourg	67602
Grenouille S.A., Luxembourg 67611	Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Luxem-	
Halifax S.A., Luxembourg 67631		67589
-		



M. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 68.825.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille cinq, le 28 juillet, Luxembourg, à 14 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société M. FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg Willy Goergen 10, L-1636 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 68.825.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Me Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Isabelle Petricic-Welschen.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1) Nomination d'un nouvel administrateur.
- B. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C. Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée accepte à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Zucchet Nicola, né le 3 janvier 1941 à Gondar (Ethiopie), demeurant au Via Giulio Romano n° 5, 00196 Rome (Italie), qui dispose d'un pouvoir de signature conjointe.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12106. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069609.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

PARVADOMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 95.049.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} août 2005 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer rétroactivement Monsieur Roland Bingen de sa fonction de commissaire aux comptes de la société à compter de l'exercice 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:

- IDEPENDANT, S.à r.l., ayant son siège au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg,

rétroactivement à compter de l'exercice 2003, en remplacement de Monsieur Roland Bingen.

Le commissaire aux comptes nommé, IDEPENDANT, S.à r.l., achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur Roland Bingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069615.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



OURIVESARIA PRINCESA - BIJOUTERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 40, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 109.795.

_

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Madame Maria Luisa Pereira Da Conceicao, commerçante, née à Sao Sebastiao, Portugal, le 28 juillet 1955 (Matricule 1955 0728 322), épouse de Monsieur José Simoes Grade, demeurant à L-3899 Foetz, 21, rue Théodore de Wacquant. Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. La société prend la dénomination de OURIVESARIA PRINCESA - BIJOUTERIE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'une bijouterie.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.
- Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an 2005.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique Madame Maria Luisa Pereira Da Conceicao, préqualifiée.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 995,-.

Assemblée générale extraordinaire.

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Maria Luisa Pereira Da Conceicao, commerçante, née à Sao Sebastiao, Portugal, le 28 juillet 1955 (Matricule 1955 0728 322), demeurant à L-3899 Foetz, 21, rue Théodore de Wacquant.



- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-4601 Differdange, 40, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. L. Pereira Da Conceicao, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2005, vol. 895, fol. 77, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 août 2005.

R. Schuman.

(071133.3/237/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

CHARLEMAGNE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 88.751.

Messieurs.

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons de notre poste de Commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

La présente, officielle, sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Salutations distinguées.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

SPR SERVICES INC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069818.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CHARLEMAGNE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 88.751.

Messieurs,

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons de notre poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

La présente, officielle, sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Salutations distinguées.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

QUESTINA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069820.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CHARLEMAGNE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 88.751.

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons de notre poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

La présente, officielle, sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Salutations distinguées.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

UVENSIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069822.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



FORTIS L CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 49.137.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 juin 2005, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Philippe Goosse, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;
- Monsieur Alphonse Kirchen, 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
- Monsieur André Hoffmann, 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
- Monsieur Carlo Lessel, 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Alphonse Kirchen, 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
- Monsieur André Hoffmann, 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
- Monsieur Carlo Lessel, 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069627.3/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ALANIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.829.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2005, réf. LSO-BH05665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

Signatures.

(076627.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 109.824.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the 29th day of July.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Rambrouch, in replacement of Maître Blanche Moutrier, notary, residing at Esch-Sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

(i) CCT CORPORATE NOMINEES LIMITED, a company governed by the law of Ireland, with registered office at Custom House Plaza, Block 6, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Register of Dublin, under the number 385161, acting in its capacity as Trustee of WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A., Charitable Trust, a trust governed by the law of Ireland,

represented by Maître Marc Meyers, attroney, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on July 26th, 2005, and

(ii) WEATHER PikCo S.p.A, a company governed by the laws of Italy, with its registered office at Palazzo Odescalchi, Piazza SS. Apostoli, 80, 00187 Rome, Italy,

represented by Maître Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on July 29th, 2005. The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a company which they declared organized among themselves:



Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is to: (i) borrow money or issue bonds or other debts securities of any description (with or without collateral) and to on-lend the proceeds of such borrowings or issuances to one designated company, or any other company belonging to the same group, and any of its successors or assigns and to grant a security interest in such proceeds loan and (ii) to do all such other things as may be considered incidental or conducive to any of the above-mentioned actions.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by unanimous decision of the shareholders.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Subscribed Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into six thousand two hundred (6,200) shares with a par value of five Euro (EUR 5.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Notwithstanding the foregoing or anything to the contrary contained elsewhere in these Articles of Incorporation, the shareholders of the Company may not sell, transfer, mortgage, charge or otherwise dispose of all or any portion of the shares of the Company held by them without the prior written consent of the Company, which the Company shall not grant to the extent it determines that such sale, transfer, mortgage, charge or other disposition would cause an event of default under any facility, indenture, instrument or similar agreement or arrangement pursuant to which any principal amount of borrowed money is owed by the Company. The Company will not accept and enter into the shareholders register, and ownership of shares will not result from, any purported sale, transfer, mortgage, charge or other disposition of shares without the prior written consent of the Company.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced in one (1) or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

New shares may only be issued (whether by way of subscription by contribution in cash or in kind) to the existing shareholders and only in proportion to the part of the capital which each such shareholder is then holding. Any reduction in share capital must be made in proportion to the part of the capital which the existing shareholders then hold.

Art. 8. Acquisition of own Shares. The Company may acquire its own shares. The Company may only acquire its own shares from the existing shareholders in proportion to the part of the capital which such shareholders then hold.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.



Chapter III. - Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the written consent received by fax or by telegram from each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One (1) or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several Directors.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

- **Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.
- **Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one (1) or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal Interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in



relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

- Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.
- **Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor(s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Such meeting shall have the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifth day of the month of May of each year, at 14.30 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a unanimous vote of all shareholders of the Company, irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One (1) vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two (2) members of the Board of Directors.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

- **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.
- Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by unanimous decision of the shareholders. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.



Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed	Number	Amount paid-in
	capital (EUR)	of shares	(EUR)
(1) WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A., Charitable	22,630	4,526	22,630
Trust	0.370	4 474	0.370
(2) WEATHER PikCo S.p.A	8,370	1,674	8,370
Total	31,000	6,200	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005. The first annual general meeting will thus be held in the year 2006.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

- 1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:
- Mr Benoît Nasr, private employee, born in Charleroi (Belgium) on 26 May 1975, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Pierre Van Halteren, private employee, born in Uccle (Belgium) on 30 January 1965, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Carl Speecke, company director, born in Courtrai (Belgium) on 5 March 1964, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a limited liability company governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- 3. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one (1) or more members of the Board of Directors.
- 4. The registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Rambourch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch en remplacement de son confrère empêché, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(i) CCT CORPORATE NOMINEES LIMITED, une société de droit irlandais ayant son siège social à Custom House Plaza, Block 6, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 385161, agissant en sa qualité de trustee de WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A., Charitable Trust, un trust régi par le droit irlandais,

représentée par Maître Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2005, et

(ii) WEATHER PikCo S.p.A., une société de droit italien ayant son siège social à Palazzo Odescalchi, Piazza SS. Apostoli, 80, 00187 Rome, Italie,



représentée par Maître Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2005.

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités susmentionnées, ont arrêté comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux.

Chapitre Ier. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme d'une société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par le droit luxembourgeois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par l'un des organes ou des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) d'emprunter des capitaux ou d'émettre des obligations de toutes sortes (avec ou sans garantie) et de prêter le produit de ces emprunts ou émissions à une société désignée, ou à toute autre société faisant partie du même groupe, et à n'importe lequel de ses successeurs et ayants droit et d'octroyer une sûreté pour le prêt du produit et (ii) de prendre toutes autres actions pouvant être considérées comme accompagnant ou favorisant l'une des actions susmentionnées.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une décision unanime des actionnaires.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisés en six mille deux cents (6.200) actions, d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions seront des actions nominatives.

Un registre des actionnaires, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre comportera la dénomination exacte de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions, ainsi que les transferts des actions et leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être exécutés conformément aux règles relatives à la cession de créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document attestant du consentement du cessionnaire et du cédant.

Nonobstant ce qui précède ou tout aspect contraire contenu par ailleurs dans ces Statuts, les actionnaires de la Société ne peuvent vendre, céder, hypothéquer, porter en compte ou disposer d'une autre façon de la totalité ou d'une partie des actions de la Société qu'ils détiennent sans accord préalable écrit de la Société, accord que la Société n'octroiera pas dans la mesure où elle détermine que cette vente, cession, hypothèque, imputation ou autre disposition causerait un manquement en vertu de tout contrat ou accord de facility management, contrat ou accord synallagmatique, contrat d'instrument financier ou similaire conformément auquel tout montant en principal de capitaux empruntés est dû par la Société. La Société n'acceptera pas et n'inscrira pas dans le registre des actionnaires, et la propriété des actions ne résultera pas de, toute vente, cession, hypothèque, imputation ou autre disposition d'actions envisagés sans l'accord préalable écrit de la Société.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Des actions peuvent être détenues en fidéicommis par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une (1) ou en plusieurs fois, par une décision des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions ne peuvent être émises (que ce soit par une souscription par un apport en espèces ou en nature) qu'aux actionnaires existants et uniquement proportionnellement à la part du capital que chacun de ces actionnaires



détient à ce moment. Toute réduction du capital social doit être réalisée proportionnellement à la part du capital que les actionnaires existants détiennent à ce moment.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions. La Société ne peut racheter ses propres actions aux actionnaires existants que proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent à ce moment.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs mandats d'Administrateurs, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation écrite du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner tout Administrateur et l'assemblée générale des actionnaires toute autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront négociées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme, de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut déterminer, le cas échéant.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un (1) ou plusieurs Administrateurs peu(ven)t participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul ou par plusieurs écrits distincts ayant le même contenu, signés chacun par un (1) ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

- **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un (1) ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui ne devront pas être actionnaires de la Société, déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.



Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un (1) ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera tout Administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais qu'ils auront raisonnablement encourus par suite de leur comparution dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle ils ne peuvent recevoir une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de négligence ou de faute grave dans le cadre de ces actions en justice, procès ou poursuites judiciaires; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et au sujet desquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

- Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la seule signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne pourra dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leurs mandats mais peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

- Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans les convocations le cinquième jour du mois de mai de chaque année, à 14.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, Vote. Les actionnaires se réuniront sur convocation écrite du Conseil d'Administration ou du (des) commissaire(s) aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi luxembourgeoise. La convocation adressée aux actionnaires conformément à la loi contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à l'unanimité des actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par deux (2) Administrateurs.



Chapitre V. - Exercice, Répartition des bénéfices

- **Art. 21. Exercice.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.
- Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision unanime des actionnaires. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit le nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants mentionnés ci-après:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre	Libération
	(EUR)	d'Actions	(EUR)
(1) WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE II S.A., Charitable Trust	22.630,-	4.526	22.630,-
(2) WEATHER PikCo S.p.A	8.370,-	1.674	8.370,-
Total	31.000,-	6.200	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre. L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants susnommés, représentant la totalité du capital souscrit, se sont immédiatement constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Ont décidé de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et ont décidé de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:
- Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né à Charleroi (Belgique) le 26 mai 1975, résidant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 30 janvier 1965, résidant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Carl Speecke, chef d'entreprise, né à Courtrai (Belgique) le 5 mars 1964, résidant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Ont décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et ont décidé de nommer la personne suivante en tant que commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- 3. Conformément aux dispositions des présents Statuts et du droit des sociétés, l'assemblée générale des actionnaires autorise par les présentes le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un (1) ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.
- 4. Le siège social est fixé à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, l'acte original.

Signé: M. Meyers, G. Léonie.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2005, vol. 910, fol. 12, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2005.

B. Moutrier.

(071606.3/272/528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

GFG INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 79.577.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069091.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

BIEFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(069767.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

BIEFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 55.133.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(069765.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



NEW INDUSTRIAL CLEANING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 25, rue du Barrage. R. C. Luxembourg B 86.439.

- Le bilan éstabli au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09711,
- L'annexe légale ainsi que l'affectation du résultat et le commissaire sont enregistrés à Luxembourg le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09710,

ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour NEW INDUSTRIAL CLEANING S.A. FIDUCIAIRE FORIG SC FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A. Signature

(069732.3/1039/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CITC, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRADING ET DE CONSULTING,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 109.874.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Armand Hadida, gérant, résidant à La Blaque, 220, chemin de la Blaque à Aix-en-Provence, France,

ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, (et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles).

A tout moment, l'associé unique peut être rejoint par un ou plusieurs associés et, inversement, les nouveaux associés peuvent adopter les mesures nécessaires afin de restaurer la forme unipersonnelle de la Société.

- **Art. 2.** La Société prend la dénomination de COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRADING ET CONSULTING, en abrégé CITC.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est d'agir en tant que société de participation financière. Elle peut s'intéresser au travers de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leurs gestion et leur mise en valeur, de l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de lemprunt et de la garantie par tous moyens de remboursement de la somme empruntée, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans pour autant être régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

De plus, la Société peut réaliser au Luxembourg et à l'étranger le commerce de vêtements confectionnés en tous genres de vêtements de sport et de pluie de tous articles textiles et de bonneterie ainsi que de fourrures de nouveautés et de soldes en tous genres. Elle peut effectuer le négoce, l'achat et la vente d'objets de décoration, de mobiliers, de bijoux et métaux précieux et toutes activités s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut en outre réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise conformément aux règles applicables aux assemblées générales extraordinaires ou à l'étranger par un vote unanime des associés.



Il pourra être transféré à une autre adresse dans la même commune par simple décision du (des) gérant(s). La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

- **Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.
 - Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offertes en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un collège des gérants.

Les gérants auront tous les pouvoirs d'agir au nom de la Société vis-à-vis des tiers en toute circonstance ainsi que d'accomplir ou d'approuver tout acte ou opération en rapport avec l'objet social de la Société et selon les modalités prévues dans les statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux assemblées générales par la loi ou par les statuts relèvent de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, de celle du collège des gérants.

En cas de pluralité de gérants, le collège des gérants désigne un président au sein de ses membres.

La Société pourra être engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du collège des gérants.

Le gérant ou le collège des gérants peuvent accorder des pouvoirs spécifiques à toute personne, en ce compris un gérant.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du collège des gérants seront adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Au cas où il ne serait pas possible de départager les votes des gérants, le président disposera d'une voix prépondérante.

Les pouvoirs et rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement, en sus ou en remplacement des premiers gérants, seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que gérant, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat conformément aux dispositions légales.

Décisions des associés

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si la majorité n'est pas atteinte à cette première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

A cette seconde assemblée, les décisions seront prises à la majorité des voix des associés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire pour autant que le nombres d'associés ne dépasse pas 25. Dans ce cas, chaque associé recevra par courrier, par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou tout autre moyen de télécommunication, le texte intégral de chaque résolution ou décision devant être prise. Chaque associé devra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède 25, les décisions des associés seront prises en assemblée générale. Dans ce cas, une assemblée générale sera tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.



- Art. 14. Chaque année, à la date de clôture, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs et des dettes de la Société, le compte de profits et pertes, ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.
- **Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à toute réserve jugée nécessaire par les associés.

Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, ou un associé désigné, qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler les passifs de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs restants de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Paiement

Toutes les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital ont été souscrites par Monsieur Armand Hadida, comparant préqualifié.

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant:

Monsieur Armand Hadida, gérant, résidant à La Blaque, 220, chemin de la Blaque à Aix-en-Provence (13), France, né le 18 avril 1950 à Settat, Maroc.

En outre, la société sera valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou par celle de toute personne à qui le gérant a accordé des pouvoirs spécifiques.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 400, route d'Esch, à L-1471 Luxembourg.

Troisième résolution

La société ratifie tous actes et engagements généralement quelconques pris au nom et pour le compte de la société en formation jusqu'au moment de sa constitution.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: P. Van Hees, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 149S, fol. 37, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005. J. Elvinger.

(072533.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



WIND ACQUISITION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 109.825.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the 29th day of July.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Rambrouch, in replacement of Maître Blanche Moutrier, notary, residing at Esch-Sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

(i) CCT CORPORATE NOMINEES LIMITED, a company governed by the law of Ireland, with registered office at Custom House Plaza, Block 6, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Register of Dublin, under the number 385161, acting in its capacity as Trustee of WIND ACQUISITION FINANCE S.A., Charitable Trust, a trust governed by the law of Ireland,

represented by Maître Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 26th, 2005, and

(ii) WEATHER BidCo S.p.A, a company governed by the laws of Italy, with its registered office at Palazzo Odescalchi, Piazza SS. Apostoli, 80, 00187 Rome, Italy,

represented by Maître Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 29th, 2005. The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of WIND ACQUISITION FINANCE S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

- Art. 3. Object. The object of the Company is to: (i) borrow money or issue bonds or other debts securities of any description (with or without collateral) and to on-lend the proceeds of such borrowings or issuances to one designated company, or any other company belonging to the same group, and any of its successors or assigns and to grant a security interest in such proceeds loan and (ii) to do all such other things as may be considered incidental or conducive to any of the above-mentioned actions.
 - **Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by unanimous decision of the shareholders.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Subscribed Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into six thousand two hundred (6,200) shares with a par value of five Euro (EUR 5.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Transfers of shares may also be carried out in



accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Notwithstanding the foregoing or anything to the contrary contained elsewhere in these Articles of Incorporation, the shareholders of the Company may not sell, transfer, mortgage, charge or otherwise dispose of all or any portion of the shares of the Company held by them without the prior written consent of the Company, which the Company shall not grant to the extent it determines that such sale, transfer, mortgage, charge or other disposition would cause an event of default under any facility, indenture, instrument or similar agreement or arrangement pursuant to which any principal amount of borrowed money is owed by the Company. The Company will not accept and enter into the shareholders register, and ownership of shares will not result from, any purported sale, transfer, mortgage, charge or other disposition of shares without the prior written consent of the Company.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced in one (1) or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

New shares may only be issued (whether by way of subscription by contribution in cash or in kind) to the existing shareholders and only in proportion to the part of the capital which each such shareholder is then holding. Any reduction in share capital must be made in proportion to the part of the capital which the existing shareholders then hold.

Art. 8. Acquisition of own Shares. The Company may acquire its own shares. The Company may only acquire its own shares from the existing shareholders in proportion to the part of the capital which such shareholders then hold. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the written consent received by fax or by telegram from each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One (1) or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several Directors.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts nec-



essary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one (1) or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

- Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.
- **Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor(s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Such meeting shall have the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifth day of the month of May of each year, at 14.30 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a unanimous vote of all shareholders of the Company, irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.



One (1) vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two (2) members of the Board of Directors.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

- **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.
- Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by unanimous decision of the shareholders. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed	Number	Amount paid-in
	capital (EUR)	of shares	(EUR)
(1) WIND ACQUISITION FINANCE S.A., Charitable Trust	22,630	4,526	22,630
(2) WEATHER BidCo S.p.A	8,370	1,674	8,370
Total	31,000	6,200	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005. The first annual general meeting will thus be held in the year 2006.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

- 1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:
- Mr Benoît Nasr, private employee, born in Charleroi (Belgium) on 26 May 1975, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Pierre Van Halteren, private employee, born in Uccle (Belgium) on 30 January 1965, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Carl Speecke, company director, born in Courtrai (Belgium) on 5 March 1964, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a limited liability company governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one (1) or more members of the Board of Directors.



4. The registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(i) CCT CORPORATE NOMINEES LIMITED, une société de droit irlandais ayant son siège social à Custom House Plaza, Block 6, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 385161, agissant en sa qualité de (d'administrateur) trustee de WIND ACQUISITION FINANCE S.A., Charitable Trust, un (une fondation) trust régi par le droit irlandais,

représentée par Maître Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2005, et

(ii) WEATHER BidCo S.p.A., une société de droit italien ayant son siège social à Palazzo Odescalchi, Piazza SS. Apostoli, 80, 00187 Rome, Italie,

représentée par Maître Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2005.

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités susmentionnées, ont arrêté comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux.

Chapitre Ier. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme d'une société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination WIND ACQUISITION FINANCE S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par le droit luxembourgeois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par l'un des organes ou des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

- Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) d'emprunter des capitaux ou d'émettre des obligations de toutes sortes (avec ou sans garantie) et de prêter le produit de ces emprunts ou émissions à une société désignée, ou à toute autre société faisant partie du même groupe, et à n'importe lequel de ses successeurs et ayants droit et d'octroyer une sûreté pour le prêt du produit et (ii) de prendre toutes autres actions pouvant être considérées comme accompagnant ou favorisant l'une des actions susmentionnées.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une décision unanime des actionnaires.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en six mille deux cents (6.200) actions, d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions seront des actions nominatives.

Un registre des actionnaires, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre comportera la dénomination exacte de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions, ainsi que les transferts des actions et leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.



Les transferts d'actions seront opérés par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être exécutés conformément aux règles relatives à la cession de créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document attestant du consentement du cessionnaire et du cédant.

Nonobstant ce qui précède ou tout aspect contraire contenu par ailleurs dans ces Statuts, les actionnaires de la Société ne peuvent vendre, céder, hypothéquer, porter en compte ou disposer d'une autre façon de la totalité ou d'une partie des actions de la Société qu'ils détiennent sans accord préalable écrit de la Société, accord que la Société n'octroiera pas dans la mesure où elle détermine que cette vente, cession, hypothèque, imputation ou autre disposition causerait un manquement en vertu de tout contrat ou accord de facility management, contrat ou accord synallagmatique, contrat d'instrument financier ou similaire conformément auquel tout montant en principal de capitaux empruntés est dû par la Société. La Société n'acceptera pas et n'inscrira pas dans le registre des actionnaires, et la propriété des actions ne résultera pas de, toute vente, cession, hypothèque, imputation ou autre disposition d'actions envisagés sans l'accord préalable écrit de la Société.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Des actions peuvent être détenues en fidéicommis par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une (1) ou en plusieurs fois, par une décision des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions ne peuvent être émises (que ce soit par une souscription par un apport en espèces ou en nature) qu'aux actionnaires existants et uniquement proportionnellement à la part du capital que chacun de ces actionnaires détient à ce moment. Toute réduction du capital social doit être réalisée proportionnellement à la part du capital que les actionnaires existants détiennent à ce moment.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions. La Société ne peut racheter ses propres actions aux actionnaires existants que proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent à ce moment.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs mandats d'Administrateurs, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation écrite du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner tout Administrateur et l'assemblée générale des actionnaires toute autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront négociées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme, de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut déterminer, le cas échéant.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un (1) ou plusieurs Administrateurs peu(ven)t participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de com-



muniquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul ou par plusieurs écrits distincts ayant le même contenu, signés chacun par un (1) ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un (1) ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui ne devront pas être actionnaires de la Société, déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un (1) ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera tout Administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais qu'ils auront raisonnablement encourus par suite de leur comparution dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle ils ne peuvent recevoir une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de négligence ou de faute grave dans le cadre de ces actions en justice, procès ou poursuites judiciaires; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et au sujet desquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

- Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la seule signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne pourra dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leurs mandats mais peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. - Assemblées générales des actionnaires

- Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.
 - Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.
- Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans les convocations le cinquième jour du mois de mai de chaque année, à 14.30 heures.
 - Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, Vote. Les actionnaires se réuniront sur convocation écrite du Conseil d'Administration ou du (des) commissaire(s) aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi luxembourgeoise. La convocation adressée aux actionnaires conformément à la loi contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à l'unanimité des actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par deux (2) Administrateurs.

Chapitre V. - Exercice, Répartition des bénéfices

- Art. 21. Exercice. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.
- Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision unanime des actionnaires. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit le nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants mentionnés ci-après:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre	Libération
	(EUR)	d'Actions	(EUR)
(1) WIND ACQUISITION FINANCE S.A., Charitable Trust	22.630,-	4.526	22.630,-
(2) WEATHER BidCo S.p.A	8.370,-	1.674	8.370,-
	31.000,-	6.200	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005. L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2006.



Assemblée générale extraordinaire

Les comparants susnommés, représentant la totalité du capital souscrit, se sont immédiatement constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Ont décidé de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et ont décidé de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:
- Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né à Charleroi (Belgique) le 26 mai 1975, résidant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 30 janvier 1965, résidant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Carl Speecke, chef d'entreprise, né à Courtrai (Belgique) le 5 mars 1964, résidant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Ont décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et ont décidé de nommer la personne suivante en tant que commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- 3. Conformément aux dispositions des présents Statuts et du droit des sociétés, l'assemblée générale des actionnaires autorise par les présentes le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un (1) ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.
- 4. Le siège social est fixé à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, l'acte original.

Signé: M. Meyers, G. Léonie.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2005, vol. 910, fol. 12, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2005.

B. Moutrier.

(071608.3/272/527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

IXIS INTERNATIONAL FUND (LUX) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.023.

Suite à la démission de Monsieur John Hunt en date du 28 juin 2005, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Olivier Bouvet, Responsable Finance de Global Associates, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris;

Monsieur Gilles Guerin, Executive Vice-President, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris; Monsieur Hervé Guinamant, Head of Marketing and Communication, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris;

Madame Diane Terver-Agazotti, Marketing Offiver, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris:

Madame Antoinette Willard, Sales Managing Director, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, F-75007 Paris;

Madame Sharon Wratchford, Chief Administrative Officer, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT NORTH AMERICA, 399 Boylston Street, Boston NA, USA 02116.

Pour IXIS INTERNATIONAL FUND (LUX) I

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069814.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



GRENOUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.588.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 22 juin 2005, Monsieur Peter Bun, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur, avec effet au 10 juin 2005, en remplacement de Monsieur Koen van Baren, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur,
- Monsieur Carl Speecke, Administrateur,
- Monsieur Peter Bun, Administrateur.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour GRENOUILLE S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069632.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

IAPA - INTERNATIONAL ALLIED PROFESSIONAL ADVISORS (GEIE),

Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny. R. C. Luxembourg D 65.

STATUTS

Préambule

Les parties contractantes exercent des professions consultantes dans le secteur tertiaire. Elles se proposent d'organiser leur collaboration au niveau européen.

§ 1. But

Les membres de la présente Association sont actifs dans des professions consultantes. Le but est la création d'une Association internationale dans le domaine de la consultance. Les membres sont issus des professions d'avocat, agent en brevets, expert-comptable et fiscal, conseiller financier, commissaire aux comptes, conseiller d'entreprise, etc.

§ 2. Objet

- (1) L'Association a pour objet de structurer et de faciliter la collaboration dans les secteurs spécifiques intéressant les membres, et d'améliorer les résultats d'une activité commune. Elle n'a pas pour objet de faire des bénéfices pour elle-même
- (2) Chaque membre continue d'exercer de façon indépendante l'activité professionnelle qui lui est propre, l'Association s'occupant simplement de prêter assistance aux membres individuels dans le cadre de mandats particuliers et pour autant que d'autres membres de l'Association puissent raisonnablement s'en charger. L'Association n'effectuera aucune prestation de conseil en dehors de ses membres.
 - (3) L'Association est chargée des missions suivantes:
 - a) la coordination de mandats;
 - b) la formation de groupes d'études;
 - c) l'assistance aux membres dans le cadre de l'exécution de mandats internationaux;
- d) l'assistance aux membres dans le cadre de l'exécution de mandats dans des domaines particuliers du droit national et international;
 - e) constitution d'une banque de données interne;
 - f) assistance dans la création comme dans le suivi de nouveaux projets;
 - g) organisation interne de séminaires, formations et réunions de travail;
 - h) création d'un département «publication»;
 - i) élaboration de standards internes en vue de l'instauration d'un Code de Conduite;
 - k) marketing commun.

§ 3. Nom

La dénomination de l'Association est: IAPA - INTERNATIONAL ALLIED PROFESSIONAL ADVISORS.

§ 4. Membres

Les membres-fondateurs de l'Association sont:

(1) ARGENT INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.L. (Espagne) registré en Espagne CIFB 21336623 ayant ses bureaux à:

Calle Isla Cristina 1-1° B in 21400 Ayamonte (Spain),

représenté par leur Président, M. Michael J.L. Groombridge;



(2) MEDIATION, MERGERS & ACQUISITIONS (LUXEMBOURG) S.A., registré à Luxembourg R.C.S. B 106.628 au 1, rue Louvigny L-1946 Luxembourg,

représenté par son Administrateur-Délégué M. Carlo Dax.

§ 5. Siège

- (1) Siège de l'Association: 1, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.
- (2) Un transfert du siège impliquant un changement du droit national applicable requiert l'assentiment général des membres.
 - (3) Tout autre transfert du siège peut être décidé à la majorité simple.

§ 6. Financement

Les membres doivent s'acquitter au début de chaque année d'une cotisation annuelle de 200,- euros.

Une cotisation initiale de 300,- euros est payable lors de l'adhésion à l'Association.

§ 7. Durée - Exercice

- (1) L'Association prend effet au 15 avril 2005, pour une durée indéterminée.
- (2) Une dissolution est possible par décision de l'Assemblée des membres, prise à la majorité des voix. Une dissolution ne peut être décidée qu'au plus tard six mois avant la clôture d'un exercice.

L'exercice coïncide avec l'année civile.

§ 8. Organes

- (1) Les organes de l'Association sont l'Assemblée des Membres et le Comité de Direction.
- (2) L'Assemblée des Membres peut voter à la majorité des voix la mise en place d'un Comité Consultatif.
- (3) Le Comité Consultatif n'est pas un organe indispensable de l'Association.

§ 9. Assemblée des Membres

- (1) Une Assemblée Ordinaire des Membres se tient chaque année au cours du premier semestre. Cette Assemblée doit être convoquée par le Comité de Direction en respectant un délai de quatre semaines.
- (2) Si aucun accord ne peut être trouvé quant à l'endroit où doit se réunir l'Assemblée, celle-ci se tiendra au siège de l'Association.
- (3) Une Assemblée des Membres est également tenue sur base d'une demande de (20%) vingt pour cent des Membres. Une telle demande est recevable sous condition que l'Agenda proposé est en rapport direct avec l'Association.

L'Agenda ainsi que toutes propositions de résolutions sont à notifier par voie circulaire.

- (4) Chaque membre a une voix. Délégation pour voter peut être donnée, par procuration écrite, à un membre ou à un tiers.
 - (5) Les décisions suivantes doivent être prises à l'unanimité:
 - a) modification de l'objet et du but de l'Association;
 - b) octroi de droits de vote plural;
 - c) modification de la procédure de vote;
 - d) augmentation/modification des cotisations;
 - e) modification du présent contrat;
- f) nomination et destitution d'un ou plusieurs Membres du Comité de Direction, le ou les membres concernés n'ayant pas droit de vote dans le cadre de la résolution qui l'opposent.
 - (6) La nomination ainsi que l'exclusion d'un Membre Ordinaire sont prises à la majorité simple.
- (7) En ce qui concerne les autres sujets, les décisions sont prises à la majorité simple. Une abstention équivaut à un rejet.

§ 10. Gérance

- (1) Le Comité de Direction est représenté par au moins quatre personnes physiques, à savoir:
- Un Président
- Un Vice-président
- Un Secrétaire Général
- Un trésorier respectivement un Commissaire aux Comptes
- Ce dernier n'étant pas nécessairement un Membre de l'Association.
- (2) Le pouvoir de représentation est exercé conjointement et non à titre individuel.
- (3) Les Membres du Comité de Direction sont tenus de stipuler dans toutes les affaires impliquant des tiers que la responsabilité des membres se limite aux biens de l'Association.

§ 11. Admission et départ de Membres

- (1) L'Association peut admettre des membres supplémentaires, par décision prise à l'unanimité, l'accord du Comité de Direction est requise à chaque fois.
- (2) Dès l'Admission, les membres stipulent si le nouveau membre doit être dégagé de la responsabilité liée aux engagements antérieurs de l'Association.
 - (3) Un membre cesse de faire partie de l'Association en cas de décès ou lorsqu'il se trouve en état de faillite.
- (4) Tout membre peut démissionner de l'Association en fin d'année, en respectant un délai de préavis par écrit de
- (5) Tout membre peut être exclu de l'Association par le Comité de Direction et ce pour motif grave en relation avec un comportement professionnel inapproprié, est considérée en particulier comme motif grave, l'infraction grave aux



obligations ayant des répercussions durables sur le travail de l'Association. Le membre visé n'a pas droit de vote à l'Assemblée qui doit décider de l'exclusion. Le Membre visé peut faire Appel lors d'une Assemblée Ordinaire des Membres.

- (6) Lorsqu'il quitte l'Association, le Comité de Direction décidera si le Membre sortant doit être dégagé ou non des engagements antérieurs envers l'Association.
- (7) Le non acquittement (3° rappel de paiement) de la cotisation annuelle peut être considéré comme motif grave, la décision y afférente sera traitée à la majorité des voix.
 - (8) La qualité de membre (à l'intérieure d'une société) n'est transmissible qu'avec l'accord de tous les membres.

§ 12. Dissolution

L'Association peut être dissoute par décision des deux tiers (2/3) des voix.

§ 13. Liquidation

- (1) Après dissolution, le Comité de Direction est chargé de la liquidation de l'Association. Le pouvoir de représentation est maintenu sans modification.
 - (2) Les membres décident à la majorité simple des modalités de la liquidation.

§ 14. Juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de Luxembourg est compétent.

Toute revendication ou litige émanant de ou en rapport avec ces articles qui valent contrat, doivent être soumis à la compétence des Tribunaux luxembourgeois.

§ 15. Clause de sauvegarde

- (1) Si une disposition du présent contrat s'avérait caduque, seule la clause en question serait concernée. Le contrat resterait par ailleurs valable.
- (2) En cas de caducité, les membres s'engagent dès à présent à arrêter une nouvelle disposition, se rapprochant au niveau économique le plus possible de la disposition caduque.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2005.

ARGENT INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.L. (ESPAGNE)

Représenté par M. J.L. Groombridge

Président

MEDIATION, MERGERS & ACQUISITIONS (LUXEMBOURG) S.A.

Représenté par C. Dax

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11620. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(071653.3/502/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005

PRO FENCING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 701.700,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 105.337.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 28 juin 2005 que PRO FENCING HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 108.702 a transféré 5 parts sociales ordinaires B qu'elle détenait dans la Société à la société STICHTING ADMINITRATIEKANTOOR BENELUX INVESTMENTS, ayant son siège social à Amsterdam, Schipol Boulevard 285, 1118 BH, Luthaven Schipol, et enregistrée au registre du commerce de Amsterdam sous le numéro 34.155.382.

Il résulte donc dudit contrat que le capital social de la Société est depuis le 28 juin 2005 composé comme suit:

Associes	Parts Sociales	
	Classe A	Classe B
PRO FENCING HOLDINGS S.A	28.053	4
STICHTING ADMINITRATIEKANTOOR BENELUX INVESTMENTS	0	11
Répartition du Capital Social (EUR)	701.325	375
Total (EUR)	701.7	00

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2005, réf. LSO-BH00022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069762.3/1035/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



LUX-DL-BAUMANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 109.829.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Dieter Dietrich Düpont, Maurergeselle, wohnhaft in D-54411 Hermeskeil, Marienstrasse 3.
- 2.- Herr Lars Heitchen, Kaufmann, wohnhaft in D-54426 Marlborn, Hauptstrasse 29.

Die Komparenten sub 1+ 2) sind hier vertreten durch Herrn Helge Stoffels, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 29. Juli 2005,

welche Vollmacht, von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

- **Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.
 - Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung LUX-DL-BAUMANAGEMENT, S.à r.l.
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von Hoch- und Tiefbauarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1 Herr Dieter Dietrich Düpont, Maurergeselle, wohnhaft in D-54411 Hermeskeil, Marienstrasse 3, fünfzig An-	50
teile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.



- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2005.

Zweites und letztes Blatt

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Dietmar Herbert Düpont, Tiefbaumeister, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld, Sonnenhang 4.

- b) Der Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Stoffels, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 août 2005, vol. 360, fol. 16, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 4. August 2005.

H. Beck.

(071626.3/201/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

LUX POSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 96.031.

Extrait de la décision du gérant

Le gérant décide que le siège social est transféré du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg a effet de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

M. Donda

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069836.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



M. PLETSCHETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 15, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 109.833.

_

STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Mademoiselle Marianne Pletschette, sans état particulier, demeurant à L-9155 Grosbous, 15, rue d'Arlon, née à Luxembourg, le 30 octobre 1982.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

- Art. 1er. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
 - Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La société prend la dénomination de M. PLETSCHETTE, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social est établi à Grosbous.
- Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
 - **Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.



Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Mademoiselle Marianne Pletschette, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Marianne Pletschette, prénommée.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à L-9155 Grosbous 15, rue d'Arlon.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Pletschette, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juillet 2005, vol. 432, fol. 49, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005

J. Elvinger.

(071662.3/242/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

SOCIETE CIVILE ULM LOISIRS, Société Civile.

Siège social: L-8041 Strassen, 118, rue des Romains.

Entre les soussignés:

- Prange Patrick, 11, rue de la Barrière, L-8368 Hagen, ci-après dénommé comme «le cédant»; et
- Kummer Jérôme, 1A, rue des Sources, L-5671 Altwies, ci-après dénommé comme «le cessionnaire»:

Il est convenu ce qui suit:

- 1) Le cédant déclare céder par les présentes toutes ses parts, c'est à dire 12 parts, de la SOCIETE CIVILE ULM LOI-SIRS avec siège social à Hagen au cessionnaire qui accepte de la façon suivante la nouvelle répartition de parts,
 - M. João Henriques: 12 (douze) parts;
 - M. Jérôme Kummer: 12 (douze) parts.
- 2) Cette cession est consentie et acceptée pour et moyennant le prix de 666,66 EUR par part, soit moyennant le prix global de 8.000,- EUR au cédant qui reconnaît avoir reçu dont quittance. Le cessionnaire a la propriété et la jouissance des titres lui cédés à compter de ce jour.
- 3) Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts de la société CIVILE ULM LOISIRS et parfaitement connaître la situation financière de la dite société.
 - 4) Ensuite les associés, réunis en assemblée générale, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cent euros (2.400,- EUR) représenté par 24 parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces parts d'intérêt sont répartis comme suit:
 - M. João Henriques: 12 (douze) parts d'intérêt;
 - M. Jérôme Kummer: 12 (douze) parts d'intérêt.

Deuxième résolution

En outre l'assemblée décide de transférer le siège social de la SOCIETE CIVILE ULM LOISIRS du 11, rue de la Barrière, L-8368 Hagen, au 118, rue des Romains L-8041 Strassen.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Strassen, le 27 juillet 2005.

P. Prange / J. Kummer / Contresigné par: J. Henriques

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01274. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069800.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



TROY MARINE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5370 Schuttrange, 22, rue de la Forêt.

H. R. Luxemburg B 84.577.

AUFLÖSUNG

Auszug

Laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 21. Juli 2005, einregistriert in Luxemburg A.C., am 25. Juli 2005, Band 25CS, Blatt 9, Fach 8, wurde die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TROY MARINE, S.à r.l., mit Sitz in L-5370 Schuttrange, 22, rue de la Forêt, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 84.577, aufgelöst.

Die Liquidation ist erfolgt und die Bücher der Gesellschaft werden während fünf Jahren in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt, aufbewahrt.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 2. August 2005.

E. Schlesser

Notar

(069725.4/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

BVW BAUBESCHLAG-HANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2611 Luxemburg, 183, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 48.693.

Im Jahre zweitausendfünf, den sechsundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herrn Michael Bretz, Kaufmann, wohnhaft in Trier, 30 Schloßstrasse, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BVW BAUBESCHLAG-HANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l., mit Sitz in L-2611 Luxemburg, 183, route de Thionville, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Sektion B unter der Nummer 48.693, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 13. September 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 524 vom 14. Dezember 1994. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal durch Urkunde unter Privatschrift am 14. Dezember 2001, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 558 vom 10. April 2002 veröffentlicht wurde.

Der hiervor bezeichnete Komparent erklärt in der oben genannten Eigenschaft den Notar die nachfolgenden Beschlüsse wie folgt zu fassen:

Erster Beschluss

Der Zweck der Gesellschaft wird abgeändert und Artikel 2 der Satzung erhält nunmehr folgenden Wortlaut: «Zweck der Gesellschaft ist:

Groß- und Einzelhandel mit Bauelementen, Türen, Fenster und Möbel aus industrieller Herstellung.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.»

Zweiter Beschluss

Herr Stephane Spinelli, Schreiner, geboren am 1. Oktober 1974 in Ettelbruck, wohnhaft in D-54689 Daleiden, 8, Hardter Höhe wird als technischer Geschäftsführer für den Bereich Montagearbeiten ernannt. In diesem Bereich wird er die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten.

Dritter Beschluss

Das Stammkapital wird gemäß Beschluss des Geschäftsführers vom 14. Dezember 2001 in Euro umgewandelt, sodass Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut erhält:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierundzwanzigtausendsiebenhundertneunundachtzig Komma fünfunddreizig Euro (EUR 24.789,35) eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Komma siebenhundertneunundachtzig Euro (EUR 24,789.-).»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat der Erschienene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Bretz, F. Baden.



Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 12, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 1. August 2005

F. Baden.

(071678.3/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

BVW BAUBESCHLAG-HANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabillité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 183, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 48.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(071680.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

GENERAL CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 10, rue de Mensdorf. R. C. Luxembourg B 45.380.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2005, volume 25CS, folio 10, case 6, que la société à responsabilité limitée GENERAL CONSULTANTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-6941 Niederanven, 10, rue de Mensdorf, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à l'adresse de Madame Marie-Louise Brunin, qui est actuellement 10, rue de Mensdorf, L-6941 Niederanven.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1er août 2005.

E. Schlesser

Notaire

(069728.4/227/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CENTRAL AFRICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 87.247.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 mars 2005

Le Conseil d'Administration décide de changer l'adresse du siège social de la société du 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Ce changement intervient suite au changement de siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., agent sociétaire et domiciliataire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069745.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ELLIOTT BUSINESS STYLE (E.B.S) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 80.681.

Extrait rectificatif du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 janvier 2005

Est nommée Administrateur-délégué et Administrateur:

La société ABC IMPORT-EXPORT Corp., S.à r.l. (R.C. N° B 24.112) sise 24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069892.3/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



VECTOR INVESTMENTS A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 102.860.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre MATLINPATTERSON GLOBAL OP-PORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., un limited partnership de droit des lles Cayman, avec siège social Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et MP FRANCE INVESTMENTS CI LTD., une société de droit des Iles Cayman, avec siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, prenant effet le 1er janvier 2005, que les cinq cent (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée VECTOR INVESTMENTS A, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 1er janvier 2005 par MP FRANCE INVESTMENTS CI LTD., préqualifiée et par conséquent que MP FRANCE INVESTMENTS CI LTD. est l'associé unique de VECTOR INVEST-MENTS A, S.à r.l.

II en résulte que MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P. ne détient plus de parts sociales dans VECTOR INVESTMENTS A, S.à r.l. et MP FRANCE INVESTMENTS CI LTD. détient à présent les 500 parts sociales dans VECTOR INVESTMENTS A, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY, S.à r.l.

Gérant

Signature

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069735.3/230/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

APAX FINANCE & INCENTIVE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 85.661.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société tenue en date du 25 juillet 2005 que:

- Monsieur Stephen Green a démissionné de son mandat de liquidateur avec effet au 28 juin 2005;
- Monsieur Stephen Kempen, né le 19 juillet 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 15, Portland Place, Londres, W1B1PT, Royaume-Uni, est nommé liquidateur en remplacement de Monsieur Stephen Green.

Par conséquent, les liquidateurs de la Société sont dorénavant les suivants:

- Monsieur Stef Oostvogels, et
- Monsieur Stephen Kempen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069750.3/1035/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

IMMIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 68.906.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée IMMIL INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 68.906.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de VERSAPART S.A. en date du 17 mars 1999, publié au Mémorial C nº 402 du 2 juin 1999. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 45026.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2005.



L'assemblée est présidée par M. Marco Lagona, employé privé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Géraldine Vinciotti, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Katia Pianini, employée privée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les 310 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du commissaire-vérificateur;
- 2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
- 3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
 - 4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
- 5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit ou les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
 - 6. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

- AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à la société TASL, S.à r.l., avec siège social au 28, rue Michel Rodange à Luxembourg, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société IMMIL INTERNATIONAL S.A., qui cessera d'exister. L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, G. Vinciotti, K. Pianini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 40, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

J. Delvaux.

(072908.3/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.



HALLIBURTON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 90.559.

In the year two thousand five, on the twenty first of June. Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HALLIBURTON LUXEMBOURG S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at Luxembourg, incorporated by deed enacted on December the 30th 2002, inscribed at trade register Luxembourg section B number 90.559.

The meeting is composed by the sole member, BRESWATER MARINE CONTRACTING B.V., a corporation having its registered seat at 1H Treubstraat, NL- 2288 EG Rijswijk Zuid-Holland, here represented by Céline Bonvalet, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder, and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

Agenda

1. Modification of the paragraph 2 of the Article 8 of the Articles of Association so that it will state:

«Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of two managers one of whom must be a full time employee within the ultimate parent company group, including the opening, closing and operation of the company's bank accounts.»

- 2. Appointment of Mr Jozef Antonius Kornelis van Vliet, finance manager, residing at Zuiderwerf 4, NL-2804 ML Gouda, as third manager of the Company. His mandate will be unlimited.
 - 3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decides to amend the paragraph 2 of the article 8 to be read as follows:

«Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of two managers one of whom must be a full time employee within the ultimate parent company group, including the opening, closing and operation of the company's bank accounts.»

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as third manager of the Company for an unlimited period: Mr Jozef Antonius Kornelis van Vliet, finance manager, residing at Zuiderwerf 4, NL - 2804 ML Gouda.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up an duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HALLIBURTON LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 90.559, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'assemblée est composée de l'associé unique, BRESWATER MARINE CONTRACTING B.V., une société avec siège social à 1H Treubstraat, NL- 2288 EG Rijswijk Zuid-Holland, ici représentée par Céline Bonvalet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Ordre du jour:

1.- Modification du deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle d'un employé à temps plein de la société mère du groupe, y compris pour les ouvertures, clôtures de comptes et autres opérations bancaires.»

2.- Nomination de Monsieur Jozef Antonius Kornelis van Vliet, Directeur Financier, demeurant à Zuiderwerf 4, NL-2804 ML Gouda aux fonctions de troisième gérant de la société.



Son mandat aura une durée indéterminée.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle d'un employé à temps plein de la société mère du groupe, y compris pour les ouvertures, clôtures de comptes et autres opérations bancaires.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de troisième gérant de la société pour une durée indéterminée: Jozef Antonius Kornelis van Vliet, Directeur Financier, demeurant à Zuiderwerf 4, NL-2804 ML Gouda.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Bonvalet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

J. Elvinger.

(071722.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

APAX FINANCE & INCENTIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.778.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société tenue en date du 25 juillet 2005 que:

- Monsieur Stephen Green a démissionné de son mandat de liquidateur avec effet au 28 juin 2005;
- Monsieur Stephen Kempen, né le 19 juillet 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 15, Portland Place, Londres, W1B1PT, Royaume-Uni, est nommé liquidateur en remplacement de Monsieur Stephen Green.

Par conséquent, les liquidateurs de la Société sont dorénavant les suivants:

- Monsieur Stef Oostvogels, et
- Monsieur Stephen Kempen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069759.3/1035/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CYPRES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 46.088.

ixembourg b 46.00

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 juillet 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073641.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.



SOFINACA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.653.

SOFINACA S.A. avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite section B 37.653.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et la société COSAFIN S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

La société H.R.T. REVISION, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069774.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

VITA NUOVA FORMATION-CONSEIL-ORGANISATION, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8440 Steinfort, 78, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg F 1.184.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1. Nicolas Wiernik,
- 2. Bernard Wiernik,
- 3. Stephanie Cottret,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

- Art. 1er. L'association Porte la dénomination de VITA NUOVA FORMATION-CONSEIL-ORGANISATION, A.s.b.l.
- Art. 2. L'association a pour objet de favoriser la collaboration entre divers acteurs de l'Education, de la Formation des adultes en particulier, des acteurs de l'Economie de toutes nationalités afin de promouvoir la mise en application de toutes méthodes de développement sur les plans Matériel, Affectif et Intellectuel, et ce dans le respect de la Personne Humaine.

L'Association et ses Membres agiront notamment au moyen d'une part de programmes de Formation généraux et/ou en Entreprises et d'autre part de Conseils en Cabinet et/ou par des Chantiers.

L'Association développera une Recherche dans les domaines des compétences nécessaires à l'exercice de ses activités et notamment:

- La psychologie des groupes, la caractérologie et la psychologie individuelle, et, plus généralement, la Connaissance de l'être humain et des conditions de ses équilibres appliquées à l'organisation des Collectivités privées et publiques;
- Les techniques relatives aux divers secteurs du Droit, des formes de Comptabilités, de la gestion des affaires, sans que cette énumération soit exhaustive.

L'Association mettra en oeuvre tous moyens licites qu'elle jugera nécessaires à la réalisation de son objet.

- Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, chez Mr Nicolas Wiernik, 78, rue de Luxembourg, 8440 Steinfort. Le siège social peut être transféré à n' importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
 - Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

- Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne morale ou physique âgée de plus 18 ans:
- 1.- Membre Actif toute personne, qui a entièrement participé à au moins trois modules de formation de l'Association. Dans des cas exceptionnels le Conseil d'Administration peut accorder une équivalence, après avoir consulté le Directeur de l'Enseignement et de la Formation. La cotisation des Membres Actifs est annuelle; ils ont droit de vote délibératif dans les Assemblées Générales, s'ils sont à jour de leur cotisation.
- 2.- La participation à une activité de l'Association implique l'adhésion en qualité de Membre Adherent pour la durée de cette activité, la cotisation étant valable pour cette durée.
- 3.- Peut être nommée Membre Bienfaiteur par le Conseil d'Administration toute personne ayant soutenu les activités de l'Association par une contribution financière significative, à l'appréciation du Conseil. Les Membres Bienfaiteurs ont voix consultative dans les Assemblées Générales.



- 4.- Le titre de Membre d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration à des personnes ne prenant généralement pas part aux activités de l'Association, mais qui ont rendu à celle ci des services importants. Les membres d'Honneur participent aux Assemblées Générales avec voix consultative; ils sont dispensés du paiement d'une cotisation annuelle
- 5.- Peut être Membre Correspondant toute personne remplissant les conditions de l'article 7, dont les idéaux, le comportement et les activités sont en harmonie avec les buts et l'exigence de l'Association, mais que sont éloignement empêche de prendre part à toute les activités de celle-ci.
- Art. 7. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration comprenant: Prénom, Nom, Date et lieu de naissance, adresse complète, profession, situation de famille, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.
 - Art. 8. Le nombre minimum des membres associés est de trois.
- Art. 9. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

- Art. 10. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration
- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de deux membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de dix ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

- **Art. 14.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.
 - Art. 15. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.
- Art. 16. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 17. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 18. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.



VIII. Modification des statuts

- Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

- Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

Nicolas Wiernik,

Bernard Wiernik.

- 2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à six cents euros. Tout nouveau membre sera assujetti à la contribution de six cents euros indexée à partir du jour de la signature des présents statuts.
 - 3. L'assemblée général a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à quatre cents euros.

Réunion du Conseil d'administration

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:

Nicolas Wiernik comme président, Bernard Wiernik comme trésorier,

Stéphanie Cottret comme secrétaire.

Fait à: 8440 - Steinfort, le 28 juillet 2005.

N. Wiernik / S. Cottret / B. Wiernik.

Le Président / La secrétaire / Le Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00820. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069780.3/000/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

VECTOR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 94.679.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2005, que:

- Le siège social de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069927.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

VECTOR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 94.679.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

(069923.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



EDEKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.066.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(069821.3/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

WAALFIN HOLDING S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 185.672.250,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 57.449.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 28 juillet 2005 au siège social Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale:

- de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée clôturant les comptes au 31 janvier 2006:
- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 janvier 2006.

Luxembourg, le 2 août 2005.

WAALFIN HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00971. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069840.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

RHODIALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 79.950.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(069862.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ORION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis. R. C. Luxembourg B 61.909.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 juin 2005 à 11.00 heures au siège social

Le conseil d'administration, nommé pour une durée de six années, sera composé comme suit:

Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, né le 16 avril 1959 à Clervaux, demeurant au 222, rue Principale à L-5366 Munsbach;

Monsieur Romain Zimmer, expert comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange, demeurant au 20-22, rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg;

Me Serge Bernard, avocat à la Cour, né le 1er novembre 1969 à Luxembourg, établi au 95, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, lequel est nommé en remplacement de Monsieur Alhard Von Ketelhodt, démissionnaire.

Est nommé commissaire pour une durée de six années:

LUXREVISION, S.à r.I., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg. Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORION INTERNATIONAL S.A.

F. Sassel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069895.3/664/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



AIA LUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 100.932.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(069884.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

SACMA INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 72.159.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 30 juin 2005 les actionnaires ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Francesco Arcucci, demeurant à Via Bossoli 3, CH-69000 Lugano avec effet au 23 février 2005;
 - de renouveler les mandats des administrateurs:
 - * Monsieur Valerio Mesutoglu, avec adresse professionnelle au Via Francesco Crispi 19, I-20051 Limbiate,
 - * Monsieur Bernardino Andreulli, avec adresse professionnelle au Via Francesco Crispi 19, I-20051 Limbiate,
 - * Monsieur Annibale Gelosa, avec adresse professionnelle au Via Francesco Crispi 19, I-20051 Limbiate,
 - * Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 qui se tiendra en 2006.

En conséquence, le nombre des membres du conseil d'administration se compose désormais de quatre membres au lieu de cing;

- de renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069917.3/581/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

E.I.F.E., EUROPEAN INDUSTRY AND FINANCE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.903.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juillet 2005

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Marc Dietrich, né le 8 avril 1947 à Colmar (68), demeurant 5, rue Daniel Hirtz, Strasbourg (67), aux fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2005, réf. LSO-BH00536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073687.3/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

ALTONA VAN RIETBERG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.326.

Messieurs,

Sous toutes réserves, nous vous confirmons la dénonciation du siège de la société ALTONA VAN RIETBERG S.A. Salutations distinguées.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Gilles Bounéou, Frédéric Frabetti

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069824.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



ALTONA VAN RIETBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 43.326.

Messieurs,

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons de notre poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Salutations distinguées.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

UVENSIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069825.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ALTONA VAN RIETBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 43.326.

Messieurs.

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons de notre poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Salutations distinguées.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

QUESTINA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069826.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ALTONA VAN RIETBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 43.326.

Messieurs,

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons de notre poste de Commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Salutations distinguées.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

SPR SERVICES INC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069827.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

VERTUSA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 64.821.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue Extraordinairement en date du 5 août 2005 que:

- Madame Raffaella Pacinotti et Monsieur Antonio Galli, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.
- Monsieur Stefano Bertolotti, directeur d'entreprises, demeurant à CH-Lugano a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Alain Lam. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.
 - Le nombre des administrateurs a été réduit de 5 à 3.
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077668.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.

MULTI-FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.824.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07955a, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

(076652.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

CWG HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 96.829.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue le 27 juillet 2005, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de EUROFID, S.à r.l. avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire et avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078004.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

INTER INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément. R. C. Luxembourg B 73.396.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le conseil d'administration se compose a partir de ce jour comme suit:

Conseil d'administration:

- 1. CONTACT INVEST S.A., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, représentée par Monsieur Paul Périot.
 - 2. Monsieur Bernard Amberg, demeurant à F-57000 Metz, 93, rue André Malraux.
 - 3. Madame Josette Paulette Simon, demeurant à F-57640 Servigny les Sainte Barbe, 60, rue Principale.

Commissaire aux comptes:

Monsieur David Amberg, demeurant à F-57000 Metz, 93, rue André Malraux.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour extrait conforme

INTER INDUSTRIE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078031.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.



CARROSSERIE ROBERT COMES & COMPAGNIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 6.349.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 appelle aux fonctions d'administrateurs et commissaire aux comptes:

- 1. Monsieur Nicolas Comes, demeurant à L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen.
- 2. Monsieur Pierre Hirt, demeurant à L-2380 Luxembourg, 15, rue Charles Quint.
- 3. Monsieur Jean Ries, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel.

Est confirmé comme commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Claude Schmitz, demeurant à L-7340 Heisdorf, Villa de Heisdorf.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour extrait conforme

CARROSSERIE ROBERT COMES & COMPAGNIE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078023.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 13.583.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 5 juillet 2005

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommé Réviseur Externe avec effet immédiat. La dite société restera en fonction jusqu'à sa révocation expresse, à tout moment par le Conseil d'Administration, avec ou sans motif.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078054.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

HALIFAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 58.782.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078164.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.



LT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 51.700,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 61.573.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2005 que le remplacement du Commissaire aux comptes actuel, la société ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est accepté.

La société GALINA INCORPORATED, ayant son siège social à The Lake Building, Road Town, Tortola, BVI, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078068.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

MICROS FIDELIO INTERNATIONAL LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.000.000.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 109.925.

RECTIFICATIF

Suite à l'assemblée générale extraordinaire d'actionnaires tenue le 1er juillet 2005, il est à noter que les coordonnées de Monsieur Paul Worth sont les suivantes:

M. Paul Worth, chartered accountant, né le 13 décembre 1952 à Wokhingham, Grande Bretagne, domicilié au 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 29 août 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078081.3/556/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

AMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 73.133.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 août 2005, que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Isaac Truzman, Administrateur.

Est élu Administrateur, en remplacement de Monsieur Isaac Truzman, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marco Theodoli, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078092.3/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck